

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 décembre 2022

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON (à partir de 18 h 45), M. Grégory DELAUNE, Mme Florence BURNEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Myriam PRAUD

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlene MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUEGUEN

////////////////////////////////////

DEL2022-054 - Marchés publics : Travaux de construction d'une salle des sports - Avenants aux lots 07, 10, 13 et 15

Il est rappelé que, par délibération du Conseil municipal en date du 09 décembre 2020, le Conseil municipal a validé le choix des entreprises et le montant des lots du marché de construction de la salle des sports et de loisirs.

Afin de finaliser ce chantier et au vu des travaux déjà réalisés, des avenants au marché ont été transmis pour les lots suivants :

N° Lot	Nature du lot	Entreprise	Plus- value	Moins-value	Total avenants HT
07	PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE	SARL GUIGNE	6 095,77 €		+ 6 095,77 €
10	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	EUREKA	882,00 €		+ 882,00 €
13	PEINTURE	SAS LAIDIN		- 5 543,25 €	- 5 543,25 €
15	TERRASSEMENT-VRD	SAS BODIN		- 11 959,95 €	- 11 959,95 €
	TOTAL AVENANTS		6 977,77 €	- 17 503,20 €	- 10 525,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** à la signature des avenants avec les entreprises énumérées pour les lots et les montants mentionnés au tableau ci-dessus dans le cadre du marché de travaux de construction de la salle des sports et loisirs
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la signature de ces avenants.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/12/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/12/2022

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Sylvie GUEGUEN

